

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00572
Numéro SIREN : 889 994 711
Nom ou dénomination : 2j METHAVERT

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt 3000

2j METHAVERT

Société à responsabilité limitée

Gauduchaud

Saint Aubin de Baubigné

79700 MAULEON

RCS Niort 889 994 711

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société 2j METHAVERT, société à responsabilité
limitée, en société par actions simplifiée**

Ce document contient 4 pages

2j METHAVERT

Société à responsabilité limitée

Gauduchaud

Saint Aubin de Baubigné

79700 MAULEON

RCS Niort 889 994 711

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2j METHAVERT, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 4 juillet 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, date de clôture du premier exercice comptable, d'une durée de 15 mois, font apparaître :

- Une absence de chiffre d'affaires ;
- Des charges externes d'un montant de 8 K€ ;
- Un résultat net de -8 K€ ;
- Des immobilisations en cours de 43 K€ ;
- Des capitaux propres de -6 K€ ;
- Une trésorerie positive de 4 K€.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la société a poursuivi son projet.

Une augmentation de capital est prévue selon les modalités suivantes : création de 74 parts nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune, pour un montant total de 191 000 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres sera au moins égal au montant du capital social sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation de capital, pour un prix total de 191 000 €, qui vous est proposée préalablement à la décision de transformation de votre société.

Fait à Sartilly-Baie-Bocage,

Le 12 juillet 2022

Le commissaire aux comptes et à la
transformation

EXAFYS

Yoan BUSNEL